



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901
n° SIREN 911216125

☎ 06 64 96 64 94

✉ latelierdanglais.rivedroite@gmail.com

✉ 38 rue du Maréchal Galliéni
33150 Cenon

Cours d'anglais en petits groupes de 4 ans à l'âge adulte.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'INSCRIPTION AUX COURS 2026-2027

Prénom..... Nom.....

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Email :

Pour les mineurs :

Mère :

Nom :..... Prénom :

Tél : mail :

Père :

Nom :..... Prénom :

Tél : mail :

		Cocher la bonne case	tarifs
MARDI	17h-17h45		<u>180€</u>
	17h45-18h30		
	18h30-19h30		
	19h30-20h30		
MERCREDI	9h00-9h45		
	9h45-10h30		
	10h30-11h15		
	11h15-12h00		
	17h-17h45		
	17h45-18h30		
	18h30-19h30		
	19h30-20h30		
JEUDI	17h00-17h45		
	17h45-18h30		
	18h30-19h15		
	19h15-20h15		
Frais d’adhésion			<u>30€</u>
Total			<u>210€</u>

Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de L'Atelier d'Anglais Rive Droite, en espèces ou par virement bancaire. Cocher la bonne case :

chèque ☐

espèces ☐

virement bancaire ☐

Je déclare devenir membre de l'Association L'Atelier d'Anglais Rive Droite pour l'année 2026- 2027 (du 1/09/2026 au 31/08/2027).

A ce titre je déclare reconnaître l'objet de l'Association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Fait à Le Signature (faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Information importante : Afin d'assurer la pérennité de l'Association, **toute souscription est définitive et aucun remboursement d'adhésion et de cotisation ne peut être envisagé.**

Loi « informatique et libertés » : Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement européen du 27 avril 2016, la personne signataire de ce document bénéficie d'un droit d'accès, d'information, de rectification, d'un droit d'opposition et de limitation à un traitement, d'un droit à l'oubli et à la portabilité des informations qui la concernent. La personne signataire peut exercer ces droits en s'adressant à : Pour l'exercer, adressez- vous au secrétariat de l'Association.